

CONSEIL DE GESTION DU RÉGIME D'ASSURANCE INVALIDITÉ



RAPPORT ANNUEL

1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2003

CONSEIL NATIONAL MIXTE
CONSEIL DE GESTION DU RÉGIME D'ASSURANCE INVALIDITÉ

En vertu du Règlement du CNM, les soussignés présentent ce rapport annuel sur le rendement et l'administration du Régime d'assurance invalidité pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2003.

CHAIRPERSON / PRÉSIDENTE

Louise Holmes

**EMPLOYER SIDE MEMBERS/
MEMBRES DE LA PARTIE PATRONALE**

Secrétariat du Conseil du Trésor

Kathy Jordan
Treasury Board Secretariat

Pêches et Océans Canada

Alain Corriveau
Fisheries and Oceans Canada

**BARGAINING AGENT SIDE MEMBERS/
MEMBRES DE LA PARTIE SYNDICALE**

Alliance de la Fonction publique du Canada

James Infantino
Public Service Alliance of Canada

Institut professionnel
de la fonction publique du Canada

Rudy Loiselle
Professional Institute of the Public Service of
Canada

Association des gestionnaires financiers de la
Fonction publique

Gene Szabo

Association of Public Service Financial
Administrators

Syndicat de la santé nationale et bien-être
sociale

Raymond Strike

National Health and Welfare Union

Le Conseil de gestion du Régime d'assurance-invalidité (AI) est heureux de communiquer l'information suivante au sujet de l'administration du Régime, de son rendement et de ses activités pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2003.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le Conseil de gestion du Régime d'AI a tenu sa réunion inaugurale en mai 1996. Il a été créé à la suite d'une recommandation faite au Comité exécutif du CNM par l'ancien Comité des programmes d'assurance-maladie. En vertu du Régime d'AI, une indemnité de remplacement de revenu est versée durant une invalidité à long terme, équivalant à jusqu'à 70 % de la rémunération assurable. En 2003, le Régime d'AI a versé 253 M\$ pour soutenir les fonctionnaires touchés. L'assureur du régime est la Financière Sun Life.

À la fin de la période visée par le rapport, la population assurée était composée de 203 483 fonctionnaires syndiqués, une hausse de 2,5 % comparativement à 2002. Du 1^{er} mars 1993 au 31 décembre 2002, le taux de cotisation est demeuré le même à 1,08 \$ par tranche de 1 000 \$ de rémunération assurable annuelle. Le 1^{er} janvier 2003, le taux de cotisation a augmenté de 49 %, passant de 1,08 \$ à 1,61 \$. Selon l'entente de partage des coûts, les fonctionnaires paient 15 % de ce montant, alors que la contribution de l'employeur s'élève à 85 %.

COMPOSITION ET ACTIVITÉS

Le Conseil s'est réuni six (6) fois au cours de la période visée par le présent rapport, consacrant une bonne part de son temps à examiner des appels et à superviser l'administration et les finances du régime d'assurance-invalidité.

Louise Holmes a agi à titre de présidente du Conseil pour la huitième année consécutive.

À la fin de la période du rapport 2003, les membres du Conseil sont :

Glenda Blacker, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Alain Corriveau, Pêches et Océans Canada;

Kathy Jordan, Secrétariat du Conseil du Trésor;

James Infantino, Alliance de la Fonction publique du Canada;

Rudy Loiselle, Institut professionnel de la fonction publique du Canada;

Raymond Strike, Alliance de la Fonction publique du Canada;

Gene Szabo, Association des gestionnaires financiers de la fonction publique;

Marthe Wright, Agence du revenu du Canada.

Le mandat de Doug Taylor (Développement des ressources humaines Canada) a pris fin durant la dernière partie de l'année, et Glenda Blacker, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, a été nommée pour le remplacer au Conseil de gestion.

Maryse Bernier du Secrétariat du CNM a agi à titre de secrétaire du Conseil durant une partie de l'année 2003, au nom de Dan Butler qui occupe les poste de secrétaire des documents et de secrétaire général du CNM. Dennis Dumoulin l'a remplacée durant la dernière partie de l'été. D^{re} Johanne Lloyd-Jones de Santé Canada a agi à titre de médecin-conseil du Conseil jusqu'en septembre. À la dernière réunion de l'année, le Conseil a fonctionné sans le soutien d'un médecin-conseil. Jocelyne Angrignon a agi à titre de coordonnatrice des appels.

ADMINISTRATION

Le Conseil de gestion a rencontré l'assureur du Régime à une (1) occasion pour recevoir des renseignements financiers.

La réunion de mai du Conseil de gestion a eu lieu dans les bureaux de l'assureur à Montréal. Il s'agissait d'une occasion pour les membres de visiter les installations de la Sun Life, de rencontrer le personnel et de mieux comprendre le processus de règlement des demandes du point de vue de l'assureur.

De façon générale, le temps de traitement des demandes en vertu du Régime d'AI est plus court que celui qui est associé aux autres polices de la Sun Life parce que les demandes sont examinées par l'employeur; le Régime d'AI dispose de sa propre unité de traitement des demandes; et le délai de carence du Régime d'AI est plus court (13 semaines).

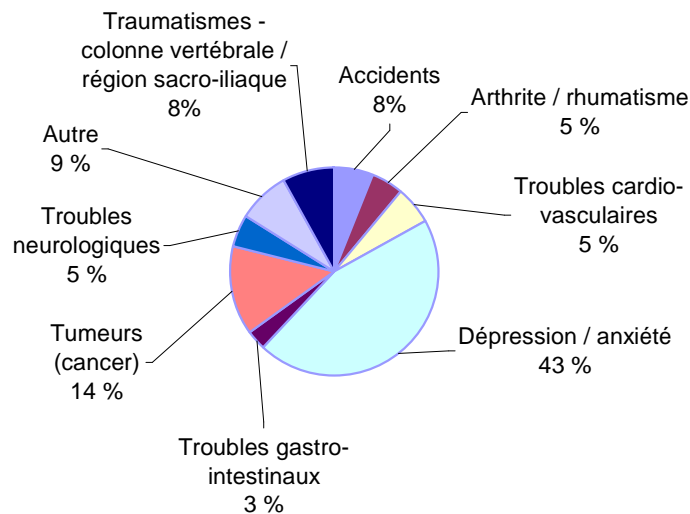
NIVEAU DE PRESTATIONS ET QUESTIONS EN LITIGE

Cette année, à la fin de l'exercice, l'excédent du Régime d'AI a augmenté de 9,48 M\$. Le montant total de l'excédent a été transféré à la réserve pour fluctuation des demandes (RFD), dont le montant est toujours inférieur au niveau de financement cible, correspondant à 25 % des cotisations annuelles.

Le rapport annuel préparé par l'assureur présente un aperçu général des données relatives au régime, lesquelles ont également été examinées par le Conseil. À la fin de l'année 2003, 1 822 demandes de prestation avaient été présentées et, de ce nombre, 1 611 demandes ont été approuvées en 2003 ou étaient en instance au 31 décembre 2003.

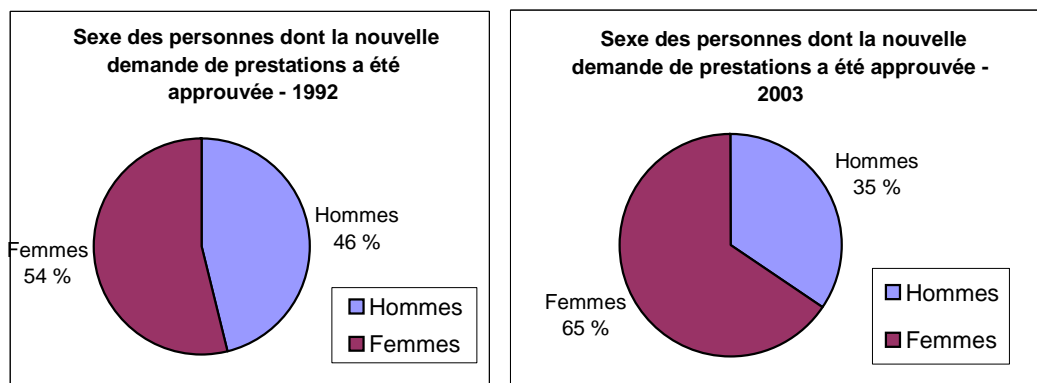
En 2003, tout comme au cours des 12 dernières années, la principale cause d'invalidité invoquée dans les nouvelles demandes de prestations étaient les troubles psychologiques, incluant la dépression et l'anxiété. De plus en plus, les cas présentés portent moins sur des données médicales objectives et vérifiables et comportent davantage de défis posés par la difficulté du diagnostic de ces troubles.

La distribution des autres causes d'invalidité pour lesquelles des demandes de prestations ont été approuvées en 2003 est illustrée dans le diagramme suivant :



En 2003, 64 % des demandes de prestations approuvées ont été présentées par des personnes âgées entre 40 et 54 ans, l'âge moyen étant de 45,4 ans pour les femmes et de 48,0 ans pour les hommes.

L'écart entre les hommes et les femmes était assez important, et les diagrammes suivants montrent l'évolution de cet écart entre 1992 et 2003 :



APPELS

Aux termes de son mandat, le Conseil doit examiner les appels du refus d'accorder la protection du régime et des décisions prises par l'assureur au sujet des demandes de prestations. Il doit aussi faire des recommandations à l'assureur et, dans certaines circonstances, aux ministères et organismes employeurs.

Au cours de la période visée par le présent rapport, le Conseil a examiné dix-huit (18) appels. À deux occasions, le Conseil a sollicité de plus amples renseignements auprès de l'appelant ou de l'assureur avant de faire une recommandation. Dans deux (2)

affaires, le Conseil était en désaccord avec la décision de la Sun Life et, dans quatorze (14) affaires, le Conseil n'avait aucune raison d'être en désaccord avec la décision de la Sun Life.

AUTRES DÉVELOPPEMENTS

❑ MÉDECIN-CONSEIL

Au cours de la dernière partie de 2003, D^{re} Johanne Lloyd-Jones a annoncé sa démission à titre de médecin-conseil du Conseil de gestion. À la dernière réunion de l'année, le Conseil a fonctionné sans le soutien d'un médecin-conseil. Au cours d'une réunion spéciale du Conseil, les membres ont convenu qu'un médecin-conseil était nécessaire pour les aider à préciser les troubles et les maladies durant l'examen des appels. Ce problème devait être réglé au début de 2004. Par conséquent, il est devenu la question la plus urgente à régler pour le Conseil.

❑ MANDAT DU CONSEIL DE GESTION DU RÉGIME D'AI

En 2001, au cours d'une discussion sur l'excédent, la question du rôle du Conseil à l'égard des questions financières a à nouveau été soulevée. Le Conseil a accepté d'examiner son mandat pour lui permettre d'étudier cette question. Un sous-comité a alors été formé et a entrepris l'examen du mandat en 2002. Toutefois, à la fin de l'automne 2002, après que le sous-comité a terminé l'examen complet du mandat, le Comité exécutif du CNM a décidé de confier à un groupe de travail spécial le mandat d'examiner les mandats du Conseil de gestion du Régime d'assurance-invalidité et du Conseil de gestion du Régime de soins dentaires et de fournir des recommandations directement au Comité exécutif du CNM au plus tard au printemps 2003.

Au printemps 2003, la présidente du Conseil de gestion a rencontré le groupe de travail spécial et a eu l'occasion d'exprimer son point de vue et ses opinions sur la gouvernance du Conseil. À l'automne, le groupe de travail spécial a fourni à tous les membres du Conseil l'ébauche finale du document aux fins d'examen. Les recommandations finales devaient être présentées au Comité exécutif au printemps 2004.

❑ PRESTATIONS DU RPC ET DU RRQ

Dans les rapports précédents, l'effet de la modification de la politique d'approbation en ce qui concerne les prestations d'invalidité en vertu du RPC et du RRQ faisait l'objet de discussions. Puisque la modification a été apportée en 1995, la majorité des demandes actuelles de prestations d'AI ont été réglées en vertu des nouvelles règles. À l'heure actuelle, cette question n'est plus pertinente pour le régime.

❑ INTÉGRATION DES DISPOSITIONS EN MATIÈRE D'INVALIDITÉ DE LA LOI SUR LA PENSION DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES PROGRAMMES FÉDÉRAUX D'ASSURANCE-INVALIDITÉ

Le Conseil de gestion a examiné les avantages et inconvénients d'une démarche intégrée et a noté que deux (2) provinces avaient adopté cette pratique. Des renseignements additionnels ont été demandés sur les questions de la retraite pour

raison médicale dans le but de mieux comprendre la question, et les discussions devraient vraisemblablement se poursuivre en 2003.

Puisque la question du mandat du Conseil de gestion n'a pas été réglée, il a été décidé de remettre à plus tard les clarifications et les discussions sur cette question.

❑ TRAITEMENT DES DEMANDES DE PRESTATIONS

Le Conseil de gestion a été informé de délais dans le traitement des demandes de prestations à l'unité de traitement du gouvernement située à Shediac, au Nouveau-Brunswick. Le bureau de Shediac reçoit et examine les demandes de prestations d'AI pour s'assurer que chaque dossier est complet et conforme aux critères d'admissibilité avant de les transmettre à la Sun Life pour l'examen des aspects médicaux. À la fin de 2002, le Conseil de gestion était en voie de déterminer les raisons des délais, et un représentant du SCT a communiqué avec les responsables du bureau de Shediac pour connaître les mesures qui avaient été prises pour corriger la situation.

La situation semble avoir été corrigée puisque aucune nouvelle plainte n'a été reçue.

COMMUNICATION

En 2001, un groupe de travail a été établi et a identifié les communications avec les ministères comme étant une première priorité. Le groupe de travail a consulté l'Association des gestionnaires en rémunération (AGR) et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) pour connaître les problèmes actuels du processus de demande de prestations, ainsi que les questions communes et les sources de confusion. Puisque aucune réponse concluante n'a été reçue, le Conseil a décidé d'explorer d'autres mécanismes de communication. À l'été 2003, la présidente a fait une présentation au CNM sur les données relatives au régime et les défis à relever par le Conseil. Le groupe de travail a repris ses discussions et a accepté de communiquer avec la Sun Life pour établir le niveau de répartition des invalidités par ministère. Les travaux ont été retardés en raison des efforts déployés pour régler la question du médecin-conseil.

En février 2003, les différents présidents de Comité ont rencontré les membres du Comité exécutif pour obtenir des renseignements sur le travail des autres comités et pour former des partenariats. Il s'agissait donc d'une occasion pour le Conseil d'accroître sa visibilité et de jouer un rôle plus important.

FORMATION

En 2003, le Conseil a continué à soutenir l'apprentissage de ses membres. Conformément à son mandat, le Conseil verse des fonds pour couvrir les frais d'inscription à des conférences. Plusieurs membres du Conseil ont assisté à des conférences organisées par la *International Foundation of Employee Benefits Plans*.

L'ANNÉE EN PERSPECTIVE

L'expérience financière de 2004 sur la base de la réserve de 2003 s'est traduite par une augmentation de l'excédent de 9,81 M\$ au cours des trois premiers mois. Les principaux facteurs qui expliquent ce résultat ont été la hausse de 49 % des taux de cotisation à compter du 1^{er} janvier 2003 et une réduction du nombre de rajustements rétroactifs de salaire traités à ce jour en 2003.

Le Conseil de gestion suit les travaux du groupe d'étude mixte qui examine les mandats des deux conseils de gestion (Régime d'assurance-invalidité et Régime des soins dentaires) avec beaucoup d'anticipation et a collaboré avec les membres du groupe.

CONCLUSION

Le Conseil tient à remercier D^{re} Lloyd-Jones pour son aide précieuse dans l'interprétation des appels, ainsi que M^{me} Angrignon qui a coordonné la présentation des appels au Conseil et a fourni aux membres du Conseil les détails de chaque affaire au cours de l'examen de l'appel.

Le Conseil souhaite également remercier Doug Taylor. En raison de sa connaissance approfondie des prestations d'invalidité en vertu du RPC, sa contribution à titre de membre a été précieuse. Le mandat de M. Taylor a pris fin durant la dernière partie de l'année.

Le Conseil de gestion du Régime d'AI souhaite également profiter de cette occasion pour remercier la Sun Life d'avoir travaillé en étroite collaboration avec le Conseil sur les insertions et les améliorations recommandées au rapport annuel de l'assureur.

De façon générale, le Conseil a remarqué que la Sun Life a su faire preuve de compétence et d'empathie dans le traitement des affaires complexes d'assurance-invalidité. Il a également apprécié de pouvoir compter sur le soutien continu de la Sun Life durant une autre année difficile.